CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A VENDRE.

Le bateau à vapeur **WALTER SCOTT**, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Culver, à bord; ou à
19 fév — HARRISON, BROWN & CO.

POUR TRIESTE, (passage seulement.)

Le brick fin voilier, **WILLIAMS**, capitaine Homer, partira sous peu pour ce port. Pour passage à Gibraltar ou Trieste, ayant de bons aménagements, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co, 6 mars — rue Royale, No. 117

A FRETER.

La goëlette **ECLIPSE**, fine voilière, capitaine Leitensdorff, de 350 tonneaux, est prête à recevoir un fret pour un port quelconque. S'adresser à
JULES LE BLANC, 4 mars — rue Royale, No. 103.

POUR VERA-CRUZ.

La goëlette mexicaine **TITAN**, capitaine Davis, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à J. PRATS & FILS, 1 mars — rue Ste. Anne, No. 52.

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain **GENERAL SANTA-ANNA**, est en chargement et sera bientôt expédié pour le dit port. Les marchandises expédiées par ce navire auront l'avantage de retirer 20 pour cent sur le montant des droits. Pour le complément du fret, ou pour passage, s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co, 1 mars — rue Toulouse, No. 27.

POUR LIVERPOOL.

Le navire **AMBASSADOR**, capitaine Upton, pourra prendre 250 balles de coton, pour le port ci-dessus.
1 mars — LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe, **CRESCENT**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. B. Hawley. Pour fret de 3 à 400 balles de coton, s'adresser à
I. OGDEN & CO, 21 fév — rue du Canal, No. 72.

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **BELLA-ANITA**, partira incessamment, il est très bien construit pour transporter des passagers, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,
14 fév — rue Toulouse, No. 27.

POUR MARSEILLE.

Le navire **DUBLIN PACKET**, capitaine John R. Butler, ayant la principale partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 150 balles coton, ou passage (ayant de bons emménagements), s'adresser au capitaine à bord, ou à
14 fév — A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR BELIZE (Honduras.)

La goëlette **GLEANER**, capitaine Jyrrel, partira dans quelques jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à
JULES LE BLANC, 12 fév — rue Royale, No. 103.

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire **MARATON**, de première classe et doublé en cuivre, capitaine Eldridge: Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à
J. OGDEN & Co. 11 fév — Rue du Canal, No. 72.

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain **GENERAL SANTA-ANNA ou BELLO INDIO**, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Les marchandises transportées par le dit brick jouiront du privilège du pavillon national de 20 pour-cent sur les droits. Pour le complètement du fret, comme pour passage, s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co, 5 fév — rue Toulouse, No. 27

A VENDRE OU A FRETER.

La barque **LOUISA**, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co, 13 jan — 117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe **GROTON**, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour fret de 2 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à
FR. PERRET & GALLY, 11 janv — rue Toulouse.

ON désire trouver à louer, une maison de quatre appartemens. On donnera la préférence pour une située dans la rue St. Pierre à celle du Canal. S'adresser par écrit, en donnant des détails, à la boite, No. 325, à la poste. 22 fév

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.
13 jan — B. DUPUY.

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser
15 fév — T. NICOLET & Co.

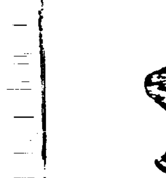

AVIS.—Les soussignés préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent d'établir une Pharmacie sous la raison sociale de P. Landes et Joseph Lavenue. Ils recevront les commandes de la ville et de la campagne. Ils espèrent que leur exactitude à les remplir et à fournir de bons médicamens, leur mériteront la confiance des personnes qui s'adresseront à leur pharmacie, située rue de la Levée, No. 8, la 2ème. maison après celle de l'encoignure par en bas du chemin-à-coulisses.
23 jan—a — P. LANDES pharmacien & Co.

RECU par l'Eucharis, venant de Bordeaux, et à vendre à la pharmacie de P. Landes & co., rue de la Levée, No. 8.—Baume prophylactique, anti-cholérique, spécifique contre le choléra, élixir odontalgique, poudre dentifrice, élixir tonique et vermifuge, do. cosmétique, liqueur aromatique dite le bouquet des vins. Le tout étiqueté et accompagné d'un prospectus qui indique à quel usage s'emploient ces médicamens composés et la manière de s'en servir. 29 jan

AVIS.—Attendu que Balthazar Dupuy, ci-devant shériff de la paroisse d'Iberville, s'est adressé à moi pour faire annuller les quatre cautionnements suivants, savoir :
Le premier, de six mille piastres, souscrit par lui, le 11ème. jour de décembre 1819, conjointement avec Joseph Erwin et J. B. Rils sécurités.
Le second de six mille piastres souscrit par lui, le 25ème. jour de février 1833, conjointement avec M. A. Dupuy et J. B. Rils ses sécurités.
Le troisième de six mille piastres, souscrit par lui, le 31ème. jour de janvier 1829 ; conjointement avec MM. J. B. Rils et Aubay Dupuy ses sécurités.
Et le quatrième, de six mille piastres, souscrit par lui, le 28ème. jour de février 1831, conjointement avec Jean Louis Dardane et Aubry Dupuy ses sécurités.
La présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication, les raisons, si elles en ont, pour lesquelles les dits cautionnements ne seraient pas annullés et radiés.
[L. S.] Donné sous ma signature, et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle.-Orléans, le 24ème. jour de février 1834, et la cinquante-huitième année de l'indépendance américaine.
A. B. ROMAN,
Par le gouverneur,
GEORGE EUSTIS, Secrétaire d'Etat.
25 fév—30

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée. Nouvelle-Orléans, 15 fév. 1834.

AVIS est par le présent donné que deux reçus en faveur de Mme. Poeyfarré, l'un daté du 12 juillet 1831 pour deux actions de mille piastres chaque, de la 1re. souscription, l'autre daté du 21 juin 1832, pour deux actions de cinq cent piastres chaque de la 2e. souscription, dans le fonds capital de cette institution, ont été perdus ou égarés et que la demande a été faite pour accorder les certificats auxquels les dits reçus donnent droit.
Par ordre de la direction.
17 fév — SOMMEREAU, sec. pro-tem.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée. Nouvelle-Orléans, 15 fév. 1834.

AVIS est par le présent donné que deux reçus en faveur de MM. Gordon, Forstall & Co., l'un daté du [illegible] pour une action de mille piastres, de la 1re. souscription, l'autre daté du 21 juin 1832, pour deux actions de cinq cent piastres chaque, de la 2e. souscription, dans le capital de cette institution, ont été perdus ou égarés et que la demande a été faite pour accorder les certificats auxquels les dits reçus donnent droit.
Par ordre de la direction.
17 fév — SOMMEREAU, sec. pro-tem.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un jugement rendu par l'hon. [illegible] Paroisse pour la ville et paroisse de [illegible] Orléans, dans l'affaire de Céleste Destréhan [illegible] Prosper Marigny, vs. Prosper Marigny son mari, et pour opérer la liquidation de la communauté qui a existé entre les époux, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le lundi, 31 mars prochain, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :
Une **HABITATION** située sur la rive droite du fleuve à un mille et demi au-dessous du Ferry de la Nouvelle-Orléans, bornée par en haut par l'habitation de M. Fercy Verret, et par en bas par celle de M. Pre. Cazelar, laquelle comme suit :
22 Lots d'un arpent de face au fleuve; 1 do. de 8 arpens de face au fleuve avec les établissemens qui s'y trouvent; 1 do de 2 3-3 arpens de face au fleuve avec les établissemens qui s'y trouvent ; ces 24 lots ont chacun la profondeur de 40 arpens. Un lot en arrière des précédents et courant en profondeur jusqu'au bayou Villars, conformément à un plan dressé par B. Buisson, arpenteur.
Une portion de terre formant l'angle des rues de la Victoire et Champs Elysées, divisée en 7 lots, 6 fesant face au Rail-Road, le 7ème. fesant face à la rue de la Victoire, conformément à un autre plan dressé par l'arpenteur susnommé.
13 ESCLAVES.—*Nègres.*—Hiram, âgé de 26 ans; Caleb, de 26 ans; Anthony, de 26 ans; Greenburry, de 27 ans; Louis, de 20 ans; Zénon, de 18 ans; James, de 11 ans.—*Négresses.*—Amélie et ses 3 enfans; Charlotte et son enfant; Frosine et son enfant Henriette, Louise, 13 ans.
Conditions 1, 2, et 4 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pour les lots d'habitation seront passés chez H. H. Pédesclaux, not. pub., ceux résultant de la vente des terrains et des esclaves seront passés chez Joseph Cuvilier, aussi notaire public, le tout aux frais des acquéreurs. 7 mars

MAGASIN DE NOUVEAUTES et Articles de Fantaisie, No. 28, rue St. Louis, près de la rue de Chartres, ou l'on trouvera les articles suivants :
Chapeaux de feûtre et castor fin: do. de soie, Peignes, Gants, Bretelles de gomme élastique, Cannes à épée et autres, Fouets et Cravaches, Tables et Corbeilles à ouvrage d'un goût nouveau; Cols d'alépine, de Gros de Naples et de satin, Gravures noires et coloriées d'un très joli choix, encadrées et en feuilles.
DE PLUS:
Vin de Château Laffitte; Longueville, Léoville, St. Julien, Champagne, Vins du Rhin. 17 jan—a

CAFE & CIGARRES DE LA HAVANE—175 sacs café vert de première qualité; 100 milles cigarres de différente description, à vendre par
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co., 7 mars — rue Toulouse, No. 27

ARTICLES divers à vendre par le soussigné dans un magasin, rue Royale, No. 530, ainsi qu'à son dépôt rue de Chartres, No. 90.
Lampes réchaud à l'esprit de vin pour faire bouillir de l'eau en trois minutes, de formes diverses, à flâme horisontale et verticale, Clissoirs à pompe à l'usage des deux sexes; Tabliers de nourrice en gomme élastique ; do. en tafetas ciré, Carre-tête do.; Sacs à éponge ditto ; Capottes à manches en toile cirée empermeable; Toile cirée en pièce pour tapis d'appartement 4-4 ; Pantins en carton de différents caractères ; Eponges fines de toutes dimensions; Briquets phosforiques, alumettes pour do; Gants blancs et noirs pour hommes et pour femmes; Bretelles tissu soie et gomme élastique, coulans en or ; ditto ditto argent doré ; ditto ditto en acier ; Jarretières tissu soie, ditto gomme élasque, ditto élastique en cuivre, ditto ditto en pluche ; Peignes d'écaille à nœuds, à retaper, à dos unis et boucles, peignes fins do. favoris; ditto ditto en bufle; Cure-dents en écaille ditto en argent ; ditto en plume ; Brosses à dents qualité supérieure à manche d'ivoire ou os, ditto à ongles, ditto ditto ; ditto à peignes ; ditto à barbe; Sel pour ôter les tâches d'encre et de rouille; Poudre à détacher les tissus fins et la dentelle ; Eau de Javelle pour le même usage; Essence vestimentale pour enlever les corps gras; ditto de citron pour détacher les étoffes de soie; Encre à marquer le linge; Esprit de vin rectifié au plus haut dégré, pour nettoyer les diamants, Boites à poudre et houppes de Cygne ; Extrait de Wittiver pour chasser les insectes et parfumer les armoires ; Sanitaires atmosphériques pour purifier l'air des appartemens ; Eau et pastilles fumantes pour do; Poudre du Sérail pour do ; Sachets parfumés pour embaumer le linge dans les meubles ; sultanes ou portefeuille odorant pour parfumer à la fois, une paire de gants et un mouchoir; Eau vulnéraire suisse pour les chutes et contusions; Boules de mars de Nancy pour ditto ; Eau des larmes ou de Mélisse ; Sel de vinaigre aromatisé pour dissiper les maux de tête ; Acide citrique pour nettoyer et blanchir les ongles ; Nécessaires garnis de parfumeries pour présents ; Evantails en plumes de paon, de différens genres; Vinaigre pour la table, de Bordin, concentré à l'Estragon ; Moutarde créole naturelle.

Cosmétiques et parfumeries nouvelles :
Crême de cacao ; Savon pour faciliter la coupe du razoir ; Pommade extra fine à toutes les odeurs; ditto nigritive pour noircir les cheveux ; Phyotux, fluide de George ; Huile ferale; ditto phylopile; do. comogène; do phyjocomme; do. antique à toutes les odeurs; ditto de Macassor; Eau de perle pour oter le rouge ; ditto de Ninon pour effacer les rides; ditto de beauté ; ditto de Venus pour la toilette des Dames ; Lait de Rose, de Bengal, ditto de concombre, pour le teint ; Crême de limaçon ou cold cream; eau des fumeurs pour désinfecter la bouche ; ditto balsamique, de Greenouch, Trésor de la bouche, pour les dents; Charbon pour parfumer l'haleine; Poudre d'entitrice de Demarson ; ditto de ceylan; do. de charbon ou quinquina ; Pâte au miel pour adoucir la peau ; do. à la reine pour ditto ; ditto d'amandes liquide à toutes les odeurs ; Pâte ditto en poudre blanche ; ditto savonneuse; Savons en tablettes à toutes les odeurs, en crême à l'amende, à la rose, de Naples, &c., en poudre, en essence ; savon transparent en boules et en tablettes, à la rose, &c, vinaigre de toilette et de santé à toutes les odeurs; Extraits d'odeurs pour les mouchoirs, caprice de Valérie, parfum, liliputien ditto d'Apollon; Eau athénienne ; Essence de mousseline; Miel d'Angleterre. Et en général tous les parfums immaginables.
12 fév — L. EVEN.

TRAITES SUR LONDRES, à vendre par
I. OGDEN & Co. 11 fév — Rue du Canal, No. 72.

$25 DE RECOMPENSE.

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre **JACQUES**, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.
28 déc — FORSTALL & CO.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 3 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et portait une loupe de verre taillé.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à les découvrir.
M. WALTON'
23 déc — rue de la Douane, nos. 12 et 14.

MARCHANDISES SECHES NOUVELLES.
F. GILLET & CO., *No. 57, rue de Chartres.*

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment considérable de MARCHANDISES SECHES Nouvelles, du printemps, et parmi lesquelles se trouvent les articles suivants :
Belle mousseline française peinte; désindes français et anglais; fichus en gaze et mousseline de soie; gants fil d'Ecosse; coutil blanc et écru; toile grise; basin rayé pour pantalons; Basin piqué, blanc et en couleur; gingas de fil; mousselines à carreaux; mousseline Suisse unie et brodée; ouvré de fil; un assortiment général de bas et demi bas; gants de soie, blancs et noirs; franges en coton et en soie pour rideaux; parapluies, crêpe rose, bleu et noir; voiles de crêpe noir; rubans à ceinture blanc et noir, do. en couleur; voiles de bobinet blancs et noirs; bobinet uni et brodé; dentelle de fil; do. de bobinet; Nansouque, Percale blanche et en couleur; ouvré de Russie; mouchoirs imitation madras ; soie à coudre noire, do. assortie, &c.
Marchandises Sèches du Nord.
Gingas de coton; Cotonnades à carreaux 7-8 et 4-4; Cotonnade épaisse et croisée; Coton blanc 7-8 et 4-4; Coton écru; Coutil à matelat et un superbe assortiment d'indiennes en couleur.
Aussi, ayant droit au drawback
1 balle Pierrhessa;
2 caisses Mouchoirs indienne fond rouge;
5 do. Mouchoirs coton à carreaux;
5 do. Soie à coudre.
N. B.—Ils recevront par le premier navire de Belfast, un assortiment considérable de Toiles d'Irlande, qu'ils pourront vendre à des prix très modérés. 30 jan—3

A VENDRE par les soussignés, 150 boucauts sucre, 1re qualité, parfaitement purgé sur une habitation à 33 milles au dessous de la ville; 100 paniers vin de Champagne 1re. qualité; 100 caisses sel rafiné, en pains, pour la table; 5 pipes eau de vie Cognac, 1re. qualité; 60 balles couvertures françaises 3 points de Granier; 2 do. do. vrais 12 points pour lits; 40 caisses vin Bourgogne, Chambertin, Nuits et Romanais, 1re. qualité ; 3 caisses robes de mousseline, colerettes, &c, ayant droit au drawback; 22 balles indiennes françaises ayant droit au drawback, convenables pour les marchés mexicains; 50 balles coton écru 28 pouces ; 30 do. 37 do, 1 caisse do. blanc 45 do.: 1 do.; 1 do. cambricks; 4 pipes Genièvre de Hollande, 1re. qualité: 1 baril Muscade.
T. NICOLET & CO. 6 fév — rue Toulouse, No. 30.

TRAITES sur Paris et Marseille, à vendre par
JULES LE BLANC, 5 fév — rue Royale, No. 103.

COUR DES PREUVES—Paroisse de Jefferson—En vertu d'un décret de la Cour de Paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le 27 mars prochain, à midi, au café de William Jones, coin des rues de la Devanture et Jackson, dans la ville de Lafayette, les propriétés suivantes, partie de la succession de feu David Mulloy :
Deux Terrains dans le faubourg Lafayette, désignés sur un plan particulier, comme le Nos. 2 et 3, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Jackson, entre les rues Rousseau & Chippewa, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et deux esclaves, Sam, âgé de 20 ans, et Ben, âgé de 25 ans.
Conditions: Payable moitié à 4 et moitié à 6 mois, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues.
25 fév — F. DUGUE, juge.

Compagnie de Navigation de l'Amité, Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1834.
LES actionnaires de cette Institution sont prévenus, qu'ils auront à payer, au bureau de la dite compagnie, le 24 mars prochain, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, la somme de $10 par chaque action du capital de la dite institution. Par la charte de la compagnie, les actionnaires qui négligeraient de payer la somme demandée par la Direction, sont exposés à perdre leurs actions. Par ordre de la direction,
27 jan—6,1ps — F. W. LEA, secrétaire

J. R PUTNAM, *DENTISTE.*

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il demeure actuellement dans la maison récemment occupée par le docteur Ker, à l'encoignure des rues du Canal et Royale, ou on pourra le trouver depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, prêt à remplir les devoirs de sa profession. Il invite les personnes qui désirent l'employer et le consulter, à venir chez lui, vu qu'il lui est impossible de sortir durant cette partie de la journée (excepté en cas d'indisposition), il a pour les personnes qui l'honoreront de leur visite un salon distinct et séparé, des appartements de sa famille, et où elles peuvent être tout-à-fait en particulier pendant l'opération ou en attendant ses services s'il se trouvait occupé. Ses prix sont ceux sanctionnés par l'usage dans sa profession et il n'en départira que pour les personnes de moyens limités ou pour les familles qui l'honoreront de leur confiance ; dans ce cas il fera une déduction raisonnable. N'ayant aucun aide et voulant toujours qu'on le trouve chez lui, il est évident qu'il ne peut tenir de comptes et collecter lui-même ce qui lui est dû, il prie donc les personnes qui recevront ses services de vouloir bien régler au moment où aussitôt qu'ils le jugeront convenable, plusieurs personnes s'étant offensées de se voir présenter des comptes par un tiers commis à cet effet. Il espère que l'on sera ponctuel aux rendez-vous donnés, ou qu'on l'avertira à temps, la négligence à cet égard pouvant être d'un grand inconvénient pour d'autres personnes, et lui causant toujours à lui même une perte de temps. Il prie les personnes qui lui doivent pour ses vices rendus durant la dernière saison de vouloir bien venir régler leurs comptes. 30 nov

CALIGRAPHIE.

MESSRS. J. P. & R. DOLBEAR ont l'honneur d'informer les habitants de la Nouvelle Orléans, qu'ils sont de retour et ont ouvert leur académie d'écriture dans leur ancien local rue du Canal, No. 48, où ils peuvent montrer de nombreux exemples des progrès de leurs élèves dans cette branche. Les personnes qui ne purent compléter lors de la mauvaise saison sont engagées à le faire sans aucuns frais additionnel. Les dames qui le désirent peuvent recevoir des leçons chez elles. Les témoignages suivants sont insérés pour la satisfaction des personnes qui n'ont pas encore été à même d'apprécier le résultat de cette méthode d'instruction.

De son Excellence le Gouverneur Roman.
J'ai examiné avec attention le système d'écriture enseigné par M. Dolbear et c'est avec plaisir que je certifie de sa supériorité sur toute autre méthode que je connaisse. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille je pense que ce n'est que justice de ma part d'ajouter que je le crois digne de la confiance du public autant par la rectitude et l'aménité de son caractère que par les progrès rapides qu'il fait faire aux personnes qui reçoivent ses leçons. A. B. ROMAN.
Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1832.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1832.
Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'Ecriture en cette ville d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves depuis l'âge de 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instruction et après cet examen c'est avec une vive satisfaction, que nous pouvons attester les progrès rapides sinon sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vu et l'examen du système nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que le système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable c'est d'après les principes de ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.
A. B. ROMAN, Gouverneur de la Louisiane.
Le révérend Mr. C. MAENHAUT.
A. GRAILHE.
J. W. EGNEW.
D. MORPHY.
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans.
Le révérend G. L. NASH.
Le révérend G. WINSTER.
Wm. C. POPE.
L. BRINGIER. 24 jan

ECOLE D'ECRITURE.

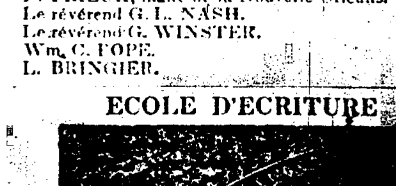

LE système incomparable de M. DUHERTIS, pour enseigner l'écriture la plus élégante, et la plus courante, convenable à tous les états aux affaires de tous genres et adopté à tous les âges, continue d'être enseigné parfaitement en SIX leçons d'une heure chacune.
Aussi l'art agréable de l'écriture abrégée, enseignée en 6 leçons, cette école est située, rue du Camp, No. 43, à l'encoignure de la rue Gravier, Nouvelle Orléans. Il y a une classe exclusive pour les Dames, trois fois par semaine. Son système est limité, il croit inutile de s'entretenir de son système, il se contentera de dire, qu'en Europe, il tient le premier rang et qu'il y est généralement adopté, et que l'Amérique partout, le proclame d'un œil impartial.
On peut voir à cette école des centaines de morceaux d'écritures, exécutés par des personnes de tout âge. L'école est ouverte tous les jours de 10 A. M. à 2 P. M. et de 5 jusqu'à 8 heures du soir.
Ce système diffère entièrement de tous ceux qui ont été pratiqués en Amérique.
M. Duhertis a reçu les plus grands applaudissements et les éloges les plus flatteurs de la part des personnes les plus distinguées d'Angleterre. Son système paraît des plus extraordinaires, sa méthode est sans pareille et au-dessus de ce que le génie humaine a jamais découvert. 5 fév—4m

DOYLE & MAY,
PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au No. 45, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.
Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés :

BOIS.	MARBRES.
Acajou, Chêne de toutes qualités,	Egyptien noir, &c.
Erable, œil-d'oiseau,	Gialla et antique.
Bois de satin,	Oriental ou vert antique.
Racine d'érable,	Jaspé.
Bois noirs,	Granite de Darby et du Potomac.
Rose, &c.	Marbre blanc italien,
Ebène,	de Sienne & Broctella.
Ormeau,	Gris américain, &c.

On peut en voir des échantillons à leur établissement, où se trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernis, &c. 12 mars

Magasins d'articles nouveaux de Paris.
Rue de Chartres, No. 182.

ALEXANDRE PAYA, se disposant à partir pour Paris, offre à vendre à des prix modérés, un joli assortiment de librairie, littérature, romans nouveaux, pièces de théatre, &c., parfumerie fine, bijouterie en or et dorée, montres de Lépine, pour hommes et pour femmes, tableaux à l'huile, gravures et lithographies en tout genre, parapluies fins, cannes à épée, à poignard et de fantaisie, pistolets d'arçon et de poche, coutellerie fine, couteaux-poignard, et poignards à gaine, gants en soie et en fil d'écosse, cravattes noires en gros grains et satin, cols d'été en couleur et blancs, chemises en toile en perkale et guingam, casquettes, portefeuilles, brosses à tête, pour habit, &c., flambeaux en bronze et plaqués, papier à lettres fins et divers articles de bureaux, fusils et ustensiles de chasse, pupitres à musique, belles guitarres, et jolis miroirs de voyage. Il prie les personnes qui lui doivent de vouloir faire solder leur compte dans un court délai. 8 mars

50 TONNEAUX de bois de Campêche, reçus par la goëlette Gleaner, et à vendre par
JULES LE BLANC, 6 fév — rue Royale, No. 104

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régistre des Testamens.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu mardi, 18 mars prochain, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu P. B. Penny, les terrains ci-après décrits, savoir :
1°. 6 Terrains situés au faubourg Livaudais, au-dessus de cette ville et désignés par les lettres K. L. M. N. O, sur le plan du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, successeur de G. R. Stringer. Les dits terrains attenant l'un à l'autre, et formant le bloc compris entre les rues Second, Third et Levée, et le fleuve Mississipi, le tout mesurant 199 pieds 10 pouces de face à la rue Second, 225 pieds de face à la rue Third, 225 pieds 5 pouces de face à la rue de la Levée et 225 pieds de face au fleuve, ensemble les droits de batture.
Conditions : $2842, 68 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
2°. Trois ILETS au faubourg Livaudais, désignés sur le plan ci dessus mentionné, par les Nos. 117, 149 et 150. L'Ilet No. 117 est borné par les rues Seventh, Eighth, Apollo et Bacchus, et mesure 300 pieds de face à la rue Seventh, 300 pieds de face à la rue Eighth, 250 pieds de face à la rue Apollo et 250 pieds de face à la rue Bacchus. L'Ilet No. 149 est borné par les rues St. David, Seventh, St. Patrick et la propriété de M. Lassise et mesure 185 pieds de face à la rue St. David, 300 pieds de face à la rue Seventh et 214 pieds de face à la rue St. Patrick. L'Ilet No. 150 est borné par les rues Sixth, Seventh, St. Patrick et St. David, et mesure 300 pieds de face à la rue Sixth, 300 pieds de face à la rue Seventh, 250 pieds de face à la rue St. Patrick et 250 pieds de face à la rue St. David.
Conditions ; Ces trois ilets seront vendus en bloc, payables $372 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
3°. Trois Terrains situés au faubourg des Religieuses au-dessus de cette ville désignés par les Nos. 44, 45 et 46, dans l'Ilet No. 3. Les lots Nos. 44 et 45 ont chacun 30 pieds de face au chemin Ste. Marie, sur 90 pieds de profondeur, Le lot No. 46, a 30 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew, sur 93 pieds, 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 43 et 92 pieds, 8 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 47, 48 et 49 et 30 pieds dans la profondeur.
Conditions : Ces trois Terrains seront vendus en bloc, payables $275 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
4°. La moitié indivise d'un terrain situé au faubourg Annonciation et formant une des encoignures des rues des Magasins et Richard, ayant 63 pieds 7 pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur sur la ligne inférieure, 110 pieds 11 pouces et une portion de face à la rue Richard et 20 pieds 3 pouces de face au chemin Félicité et 53 pieds 2 pouces de large dans la profondeur, qui est la plus courte profondeur, du chemin Félicité.
5°. La moitié indivise de cinq terrains situés au faubourg Annonciation au-dessus de cette ville, désignés par les Nos. 2, 3, 6, 7 et 10, de l'ilet No. 60, borné par les rues des Magasins, Oranger, Colisée, Félicité et Richard.
Les lots Nos. 2 et 3, attenant l'un à l'autre et ont chacun, 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 6, ayant 80 pieds de face à la rue Oranger, sur 150 pieds de profondeur. Le lot No. 7, forme l'encoignure des rues rues Colisée et Oranger et mesure 60 pieds de face à la première, sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière.
Le lot No. 10. mesure 93 pieds 4 pouces de face à la rue Félicité et 80 pieds dans le fond sur une profondeur de 90 pieds 9 pouces du côté de la rue Colisée et 139 pieds 11 pouces du côté opposé.
6°. La moitié indivise de deux lots de terre au faubourg Lafayette, et désigné par les Nos. 13 et 36.
Le lot No. 13, mesure 41 pieds 2 pouces de face à la rue Jersey et 40 pieds 11 pouces dans le fond, sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Joséphine.
Le lot No. 36 mesure 41 pieds 3 pieds de face à la rue Jersey, et 41 pieds dans le fond, sur 100 pieds de profondeur et de face au chemin St-Andrew.
7°. La moitié indivise d'un ilet de terre désigné par le No. 6, au faubourg Lafayette. Le dit ilet mesure 150 pieds de face à la rue Jackson, sur 300 pieds de profondeur, sur une ligne parallèle à la rue des Magasins, jusqu'à l'intersection de la rue Joséphine, ensuite 150 pieds de face à la rue Joséphine, jusqu'à l'intersection de la rue des Peupliers, ensuite 300 pieds de face sur cette rue, à l'endroit où il commence.
8°. Quatre terrains au faubourg Delord, désignés par les Nos. 127, 128, 328 et 331 sur le plan des terrains vendus par la compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle Orléans, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, successeur de G. R. Stringer. Les lots Nos. 127 et 128 mesurant chacun 26 pieds de face à la rue Julie, le lot No. 127 ayant une profondeur de 106 pieds du côté de la rue du Cirque, et 116 pieds sur le côté opposé. Le lot No. 128, ayant 116 pieds de profondeur du côté de la rue du Cirque, et 125 pieds sur le côté opposé. Le lot No. 328 ayant 50 pieds de face à *Covington Landing*, sur une profondeur de 139 pieds du côté de la rue Hercule et de 196 pieds sur le côté opposé. Le lot No. 331 ayant 25 pieds de face à *Pensacola landing*, sur une profondeur de 196 pieds du coté de la rue Hercule et de 181 pieds du côté opposé.
9°. Un morceau de terre ayant 5 acres situé à Spring Hill dans le comté de la Mobile, dans l'Etat de l'Alabama, désigné par le lot No. 82, en Township 4 Range 2 West Steet 13.
10°. Deux lots de terre au Brassoria Texas, désigné par les Nos. 7 et 8 dans le bloc No. 4, mesurant 20 varas sur 40.
11°. Deux terrains situés au faubourg des Religieuses audessus de cette ville désignés par les lots Nos. 38 et 39 de l'ilet No. 3. Le lot No. 38 ayant 30 pieds 5 lignes de face au chemin St-Andrew sur 99 pieds 5 lignes de profondeur d'un coté et 97 pieds 9 pouces et 3 lignes de l'autre côté et 30 pieds dans la profondeur. Le lot No. 39 ayant 30 pieds 5 pouces de face au chemin St-Andrew sur 97 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur d'un côté et 96 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur de l'autre côté et 30 pieds dans la profondeur.
12°. Deux terrains situés au faubourg Saulet, audessus de cette ville désignés par les Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 21, ayant chacun 29 pieds de face à la rue Clio, sur 159 pieds 9 pouces 10 lignes de profondeur.
Conditions : $435 50-100 comptant, et la balance, à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
13°. Un morceau de terre situé sur la batture en face du faubourg Lafayette audessus de cette ville, faisant partie du terrain désigné par la lettre Q sur le plan original du dit faubourg ; le dit morceau de terre ayant 20 pieds de face au chemin public ou rue de la Levée, et s'étendant en profondeur, entre lignes parallèles, jusqu'au fleuve, borné audessus par l'autre partie du lot Q et audessous par le lot marqué P.
14°. Deux terrains situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 78. Le lot No. 6, (mesure française 60 pieds face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur ; le lot No. 7, forme l'encoignure des rues Bagatelle et du Génie et mesure 60 pieds de face à la première, sur 120 pieds de face à la dernière.
15°. Un terrain situé au faubourg Lacourse ou Annonciation, audessus de cette ville, désigné par le No. 12 de l'ilet No. 20, dit faubourg, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue Orange, sur 150 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.
Conditions de la vente : Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. A l'exception du terrain dernièrement décrit, situé au faubourg Lacourse ou Annonciation payable comme suit : $1675, avec intérêt et frais payables comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, régister.
N B Les actes de vente seront passés pardevant Wm Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
13 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Premier District Judiciaire.—*David Shields contre ses créanciers.*—A la demande de M. C. McMillen, avocat du demandeur et sur les preuves données que l'avis ordinaire n'a pas été publié, touchant l'ordre émané dans cette affaire, le 27 de janvier dernier; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers aura lieu en l'étude de B. W. Miller, notaire public, le lundi, 24 de mars prochain, afin de délibérer dans l'affaire du demandeur, et pendant ce temps-là toutes poursuites judiciaires contre sa personne et contre ses propriétés seront suspendues. Thomas N. Morgan est nommé pour représenter les créanciers absents. Extrait des minutes.
(Signé) P. LE BLANC,
20 fév—6,2ps — dép. gréf.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de District pour le 1er. district judiciare—Thos. Wooldridge *contre* ses créanciers et les créanciers de T. et Gibson C. Wooldridge, un débiteur insolvable, actuellement en prison, vient de presenter sa petition à la Cour de District pour le 1er district jupiciare, afin de profiter des dispositions de la loi concernant les debiteurs insolvables detenus en prison.
Axis est donné par ses presents, aux créanciers dudit Thomas Wooldridge, afin qu'ils aient à se presenter en pleine cour, le 17me : jour de Mars, 1834, à dix heures du matin, pour y deduire les raisons pour lesquelles ledit Thomas Wooldridge ne sortita pas de la geole, comma il demandé dans sa petition.
Par ordre de l'honorable CHARLES WATTS, juge de la Cour de District.
22 février.—8,2ps. — T. LEBLANC, Dep. Greffier.

BOTTES FRANCAISES.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment de bottes françaises, brodequins, souliers, pantoufles, &c., et de plus, des brodequins légers et des escarpins pour enfans, qu'il offre à vendre à bon marché par douzaine ou par paire. J. C. AYER,
Rue de la Vieille-Levée, près des Magasins Bleus, No. 40. 5 mars

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.
Rue Bienville, No. 21.

WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première quaiité, qu'ils offrent à vendre à bon marché.
300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché,
28 février

VENTES PAR LE MARSHAL.

L. A. Lemoyne vs. Barshal.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 20 mars 1834, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, 1 cheval rouge et 1 cheval noir, saisis dans cette affaire. Conditions : Comptant.
8 mars — B BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 20 mars 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, un bois de lit, un bureau, un sofa, saisis pour satisfaire le jugement rendu contre Mlle. C. Eldridge et madame Butler.
Conditions de la vente : Comptant.
8 mars — B. BEAUREGARD, marshal

M. et Mme. Roach vs. Richard Walsh.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 20 mars courant, à 4 heures de l'après-midi, en mon bureau, rue Condé, vis-à-vis la rue Madison, 1 fusil, 3 chaises, un lit de plumes, 1 lavabo, 1 baril de beurre, saisis dans cette affaire.
Conditions ; Comptant.
8 mars — B. BEAUREGARD, marshal.

Stephen Herman, agent de la compagnie des bateaux à vapeur de touage vs. la goëlette Energy, le capit. et propriétaire.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. John N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi 10 avril 1834, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la goëlette Energy, les agrès et apparaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions de la vente : Comptant.
10 mars — B. BEAUREGARD, marshal

Samuel Locke [illegible] H. Thistle.
EN vertu d'un ordre de [illegible] facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi, 21 de mars 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un cheval gris, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions de la vente : Comptant.
10 mars — B. [illegible]REGARD, marshal.

Wagner vs. Eldridge.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, le mercredi 19 mars 1834, à 4 heures de l'après-midi, un bois de lit et un bureau, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions de la vente : comptant.
10 mars — B. BEAUREGARD, marshal

Le maire, alderman vs. Boise Riche & Guillaume.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 19 de mars, à 4 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Amour et Union, une quantité de liqueurs, un comptoir et étagère, 7 caraffes, une quantité de savon et le contenu du magasin de comestibles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : comptant.
10 mars — B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 15 mars 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, 1 armoire, 1 bois de lit, 4 chaises, un lot de [illegible] rendu dans l'affaire de G. [illegible] Et le même jour, à 4 heures [illegible] re des rues [illegible], publique, un lot de planches, un lot de sable du lac et du fleuve, et deux établis de charpentiers, saisis dans cette même affaire. Conditions : comptant.
4 mars — B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le samedi, 15 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval et une charrette, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de J. W. Barney vs. Harman. Conditions : comptant.
5 mars — B. BEAUREGARD, marshal

Dominique Guérin agent de veuve Morandez vs. Wm. Morris.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Lanceville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, le lundi 17 mars 1834, à 4 heures de l'après-midi, deux bois de lits, une glace, 1 table, 6 chaises &c. Saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions de la vente : Comptant.
5 mars — B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi 15 mars 1834, à midi, rue de la Levée, encoignure de la rue Montégut, en bas de la presse à coton ; le contenu d'un cabaret, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de A. Pierras, agent de Fs. Dominguez et Manuel de la Bega.
Conditions : comptant.
4 mars — B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Condé, en face de la madison, le samedi 15 mars 1834, à 4 heures P. M. une caisse contenant des portes crayons, canifs, razoirs 5 montres en argent et cachets, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de Thos. Walsh vs. John A. Johnston. Conditions : comptant.
4 m — B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 15 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St-Louis et Chartres, un cheval, une charrette et harnais, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de James White vs. Barney Coil. Conditions ; comptant.
4 mars — B. BEAUREGARD, marshal.

Jean Guillot vs. Charlotte Bonfay & Gentil.
EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 8 avril 1834, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à midi, un certain lot de terre situé au Bayou St. Jean, en face du pont, mesurant 26 pieds de face au dit bayou, sur 120 pieds en profondeur, et ouvrant dans la profondeur de manière à lui donner 30 pieds de large sur la ligne du fond, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions ; Comptant.
7 mars — B. BEAUREGARD, marshal

Thomas & Soulet *vs.* M. et Mme. Larieux; Bordères Frères *vs.* les mêmes; F. Philippe *vs.* les mêmes; Mérantine Morin *vs.* les mêmes.
EN vertu de 4 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. C. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le mardi, 8 avril 1834, à midi,
Un certain lot de terre situé au faubourg Marigny, rue de l'Union, entre les rues de Craps et Grands Hommes, mesurant 50 pieds de face à la rue de l'Union, sur 145 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, saisi pour satisfaire les jugements rendus dans les dites affaires.
Conditions : Comptant.
7 mars — B. BEAUREGARD, marshal.

LE soussigné se disposant à partir pour France, sous peu, prie ceux auxquels il peut devoir, de lui présenter leurs comptes, et aussi ceux qui lui doivent de vouloir bien le solder sans délai.
Il offre à vendre, à bon compte, les articles suivants, d'importation récente.
Une riche collection de très belles Pendules dans les plus nouveaux genres; superbe Candelabres bronze et dorés de trois à six lumières; Lampes à suspension en bronze de 5, 6 et 3 lumières; Lampes à cheminées, nouveau genre, à 6 & 12 lumières; très beaux Lustres et demi-lustres dorés et en cristal; grande collection de Tableaux de divers genres, cadres riches et du dernier goût; assortiment considérable de Glaces françaises, de 26 à 70 pouces de hauteur, richement encadrées.
Vases en porcelaine et en bronze très élégants, de formes et dimensions variées.
Grand services complet de porcelaine blanche.
" " " " dorés.
" " " " à fleurs.
" " " " à filet bleu émaillé.
" " à thé et à déjeuner, décors comme ci-dessus.
Grand assortiment de plaqué d'argent, consistant principalement en Porte-Liqueur, do. en boite, Porte-Huilier; Salières Bouts de Table; Sucriers; Pince à Sucre, Plateaux à pain; Candelâbres de 2 à 5 branches; Flambeaux de 6 à 14 pouces de haut, do. à verine, do. à Bouillotte; Bougeoirs à huile ronds et carrés.
Ornement doré pour croisée.
Deux très beaux Services à thé en porcelaine; très riches décors; Corbeilles en porcelaine de tout genre et formes.
Guéridons à glace pour dessert, do. en bronze et dorés, à plateaux pour fruits; Porte liqueur en bonze et dorés; Caffetières à filtre, d'un nouveau genre.
Très beaux Services de table en cristal taillé, do. ordinaire.
Table de centre à dessus de marbre; Lavabo fermant, garniture dorée, do. ordinaire; Toilettes; Tables a ouvrage; Pupitres à musique, petits Guéridons, Corbeilles de mariage, &c.
VALSIN VIGNAUD,
Rue Conti, No. 58, vis-à-vis la Banque de la Louisiane,
14 février

TAUX DES ECHANGES de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Lettres de Change sur les villes du nord à 60 jours, à 2 pour cent d'escompte; do. d'Angleterre, do. 1 pour 100 do.
A vendre—Checks à vue sur New-York et Philadelphie à 1 pour 100 prime; do. à 75 jours de date, do. 1 pour 100 d'escompte.
Lettres de change sur l'Angleterre, à 60 jours, à 1 pour 100 prem. 15 fév

VENTES A L'ENCAN.
POUR CAUSE DE DEPART.

IL sera vendu le samedi, 15 mars prochain, par P. A. Guillotte, à l'encoignure des rues St. Claude et Dumaine, **80 VACHES** Laitières du premier choix, dont la majeure partie avec de jeunes veaux, ainsi qu'une Barrouche de maître et ses harnais, une autre Barrouche ordinaire pour un seul cheval, plusieurs solkys, un beau Tilbury et divers beaux chevaux de cabriolets, tomberaux, &c. De plus, le lundi suivant, à la Bourse Hewlett, par F. Dutillet, 6 esclaves bons sujets, comme suit :
1° Un nègre nommé Isick, âgé de 22 ans, bon cocher, charretier et domestique, acclimaté.
2° Un mulâtre nommé Henry, depuis plusieurs années dans le pays, bon vendeur, cocher et bon domestique, âgé de 18 ans.
3° Laïza, jeune négresse créole, de 20 ans, cuisinière, blanchisseuse et bonne domestique de maison et couturière.
4° Sophia, sa sœur, âgée de 18 ans, cuisinière et domestique.
5° FANY, sœur de Laiza et Sophia, âgée de 15 ans, bonne gardienne d'enfant et domestique.
6° George, cocher et charretier, âgé de 40 ans, un peu maladif, mais parfait sujet.
N. B. Les personnes qui désireraient s'accommoder de quelque chose à l'amiable, le pourront d'ici au jour de l'encan, on vendra aussi, un ménage complet, en en partie, à des prix modérés. 22 fév—10,3ps

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN veru d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 8 février 1834, samedi, 15 de mars prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse, dépendant de la succession de feu Jacques Vienne, le sixième indivis de cinq lots de terre, situés au faubourg Ste-Marie, encoignure des rues de la Commune et St-Charles, mesurant ensemble 111 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, sur 119 pieds 2 1-2 pouces de face à la rue St. Charles, sur ligne de profondeur de la rue de la Commune, 110 pieds 9 pouces 3 lignes ; ensemble avec la 6ème. partie des améliorations qui sont dessus. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.
Rachel, négresse âgée d'environ 31 ans, bonne domestique, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse, gardienne d'enfans, avec sa fille Marie Louise, âgée de 8 ans.
Lisette, négresse américaine, âgée de 26 ans, bonne blanchisseuse, domestique, avec ses trois enfans Emélie, de 8 ans ; Henriette, de 5 ans, et William, de 3 mois.
Vénus, négresse âgée de 25 ans, domestique, gardienne d'enfans, avec son fils Marcel, 3 mois.
Mélite, mulâtresse âgée de 19 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, ayant un défaut au genou, causé par une chute.
Clark, nègre américain, âgée de 34 ans, maronneur, mais n'allant jamais plus loin que le voisinage de la ville.
Promesse, nègre âgé de 30 ans, domestique.
Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Le 6ème. indivis des cinq lots de terre payable à 6, 12 et 24 mois de crédit; les esclaves à 6, 12 et 18 mois de crédit. Le tout en billets endossés à satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
14 fév

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu à l'encan, le jeudi, 20 mars 1834, au magasin du quartier maitre des Etats-Unis, rue St. Louis, Numéro 83, une grande quantité de vêtements militaires, en très bon état et de bonne qualité. La vente aura lieu en conséquence du nouveau changement d'uniforme de l'armée. Les habitants peuvent acheter ces vêtements pour leurs esclaves, ils sont d'une qualité supérieure à ce qui leur est ordinairement offert dans ce genre : ces vêtements à vendre consistent en habits, gilets ronds, pantalons, bonnets, couvertures, souliers cols, &c.
Conditions de la vente : Comptant. 14 fév

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 15 mars prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés foncières de grande valeur suivantes, ainsi que les esclaves dont les noms suivent, vendus pour cause de départ, savoir :
Un lot de terre divisé comme suit :
Un Terrain No. 1, formant encoignure des rues Conti et Dauphine, mesurant 32 pieds, 1 p. de face à la rue Conti, sur 61 pieds, 6 p. 4 l. face à la rue Conti.
Un Terrain No. 2, attenant au précédent, mesurant 41 pieds 7 pouces de face à la rue Conti, sur 61 pieds, 6 p. 4 l. de profondeur. Il y a sur ce terrain une maison en briques composée de 4 appartements, cuisine à étage, le tout bâtis en brique.
Un Terrain No. 3, attenant au précédent, mesurant 27 pieds, 1 p. 2 l. à la rue Conti, sur une profondeur de 61 pieds, 6 pouces 4 lignes.
Un Terrain No. 4, attenant au précédent, mesurant 27 pieds, 1 pouce 2 lignes, sur 61 pieds, 6 pouces 4 lignes de profondeur. Il existe sur ces deux derniers lots, une grande bâtisse en bois, qui est occupée par plusieurs locataires.
Les banquettes de ces 4 lots, sont bien confectionnées, en bonnes pierres et briques, telles que l'ordonnance de ville le veut et l'acquéreur n'aura rien à payer pour les dites banquettes. Les conditions de la vente sont à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura la faculté de pouvoir escompter ses billets à 10 pour 100. Si ces 4 lots n'étaient pas vendus au prix désiré, et qu'il n'y eut qu'un ou deux de vendus, ces ventes deviendraient nulles, et alors une criée serait faite pour la totalité du Terrain.
Un lot de terre situé au faubourg Marigny, encoignure de la rue de la Victoire et Marigny, et près du chemin à coulisses.
Lot No. 1, mesure 25 pieds, 9 p. 4 l. face à la rue de la Victoire, sur 100 pieds de profondeur, face à la rue Marigny.
No. 2, mesure 25 pieds 7 pouces face à la rue de la Victoire, sur 100 pieds de profondeur.
No. 3, mesure 25 pieds 7 pouces face à la rue de la Victoire, sur 100 de profondeur.
No. 4, do. 25 do. 7 do. do. do. 100 do.
No. 5, do. 25 do. 7 do. do. do. 100 do.
No. 6, do. 26 do. 9 do. à la rue Marigny, sur 128¾ de profondeur.
No. 7, do. 26 do. 9 do. do. 128¾ do.
Les banquettes de tous ces lots sont faites et bien conditionnées. Il existe aussi sur ces divers lots, plusieurs maisons en briques et poteaux. Conditions : 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur sera obligé de fournir ses billets en divers coupons.
De plus : les esclaves suivants.
Prosper, nègre créole, âgé de 22 à 23 ans, bon sujet propre à tout, garanti des vices et maladies prévus par la loi, il est charretier, bon domestique et très soumis.
Frozine, négresse âgée de 35 à 36 ans, (avec ses 4 enfants) bonne cuisinière et blanchisseuse, elle est sujette quelques fois aux maux d'estomac, on la garantie de toute espèce des maladies prévus par la loi, sauf les maux d'estomac.
Michel, enfant de Frozine, âgé de 11 à 12 ans, bon petit sujet, très intelligent, garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Edouard, enfant de Frozine, négrillon âgé de 5 ou 6 ans.
Joséphine, do. négritte, âgée de 3½ ans.
Joseph, do. négrillon âgé de 8 mois.
Marie, mulâtresse créole, âgée de 15 à 16 ans, avec son enfant mâle, âgé de 3 mois. Cette mulâtresse est fille de Frozine; elle est bonne domestique de maison, et est garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Tous ces domestiques sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, et sont excellents sujets, on ne les vend que pour cause de départ.
Conditions : 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente des terres et esclaves seront passés chez L. Féraud, not. pub., aux frais des acquéreurs.
21 fév—20

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 15 du courant, à la Bourse de Hewlett,
3 Terrains très bien situés pour y bâtir, sur la rue Ste. Marie, faubourg des Religieuses, dans l'ilet en face du chemin-à-coulisses de Carrollton.
Le No. 1, a 35 pieds de face, sur la rue Ste. Marie, sur 110 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur.
No. 2, est contigu à celui ci-dessus et de mêmes dimensions.
No. 3 a 58 pieds de face sur la rue Ste. Marie, et de la même profondeur que le No. 3 du même côté, et a sur le côté Ouest 117 pieds, 11 pouces 2 lignes sur une ligne se fermant sur le derrière où le dit terrain n'a que 13 pieds et 10 pouces de largeur, le tout démontré sur un plan, exposé à la Bourse.
Les 3 Terrains seront d'abord offerts pour être vendus ensemble. Les ouvrages du susdit chemin à-coulisses étant déjà avancés, donnent de grands avantages à ces propriétés et les rendent un objet de spéculation.
Conditions : Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 mars

PAR HEWLETT & BRIGHT.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu le samedi, 12 avril, à midi, l'esclave PETER, mulâtre âgé d'environ 25 ans, fesant partie des biens abandonnés par Roudez & Gouville à leurs créanciers.
Conditions ; Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé devant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mars

ETABLISSEMENT DE MACHINE A VAPEUR.
No. 120, rue de la Nouvelle-Levée, encoignure St. Joseph.

LE soussigné informe le public qu'il est prêt à construire toutes espèces de machine à vapeur. Il fournira des ouvrages en fer, des fontes de cuivre et de fer, et fera en ce genre toutes sortes de réparations pour les bateaux à vapeur. Les ordres seront exécutés avec promptitude. Il espère que le public continuera à le patroniser.
J. F. OSBORN.
N B Il a maintenant en main: 1 machine de 15 1-2 pouces à cylindre; 1 do. 11 1-2 do. do.; 1 do. 7 1-2 do. do.; 1 do. 6 1-2 do. do. 27 déc

ONE ANCHOR, 600 lbs wt and chain cable [illegible] thoms, for sale by
feb 22 — J HAGAN & Co